Mise à jour sur l'état de préparation technique à T+1 de l'ACMC

Avant d'entamer ce quatrième bulletin bimensuel sur l'état de préparation technique à T+1, un essai maigre poétique...

Au Nouvel An, levons nos verres, santé!
Chacun dans sa famille, et sans-T+1
Plus que cinq mois avant le 27 mai
Lorsque raccourcira le règlement des transactions à un jour de délai
Les essais du règlement le jour suivant vont commencer
Pas de transactions échouées, c'est notre résolution de l'année!

CSA/ACVM Pas seulement techniques, mais cruciales

Le 14 décembre 2023, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont émis les modifications finales à la *Norme canadienne (NC) 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*. Les modifications confirment que l'heure de l'appariement pour 90 % des transactions est fixée à 3 h 59 (heure de l'Est) à T+1 et clarifient les éléments relatifs aux rapports administratifs. Ces mesures apportent une sécurité réglementaire et une réduction des risques de mise en œuvre et une moindre probabilité de hausse du nombre de transactions échouées.

Le sondage ValueExchange – répondez-y dès maintenant!

Veuillez répondre (en 10 minutes) **avant le 19 janvier** au troisième sondage ValueExchange sur l'état de préparation à T+1. L'ACMC a participé à l'élaboration des questions du sondage et estime essentiel à la planification des quatre mois et demi précédant la transition à T+1 que tous les membres du secteur canadien y répondent.

TMX CDS Les places de marchés sont prêtes pour les essais sectoriels de T+1

La CDS confirme que les essais sectoriels prévus dans la deuxième semaine de janvier respectent l'échéancier. La connectivité a été établie avec les sociétés sur demande. Les bourses d'inscription (TSX, NEO, CSE) et autres places de marché ont indiqué avoir apporté les changements nécessaires à la technologie T+1 et seront prêtes à soumettre des fichiers intrajournaliers (tranche horaire) d'ici le début du premier cycle de mise à l'essai, le 12 janvier (la mise en place des fichiers d'essai définitifs est prévue entre le 8 et le 11 janvier). Les essais sur les opérations sur titres démarreront lors du deuxième cycle. Les nouvelles tranches horaires de transactions provenant des places de marché et les statistiques mises à jour du traitement des transations institutionnelles (TTI), avec les nouvelles tranches de 19 h 30 HE à T et de 3 h 59 HE à T+1 seront mises en production lors de la fin de semaine de transition précédant le 27 mai 2024.

fundserv Essais et prévision de sondage

- Fundserv coordonne deux cycles d'essais (du 18 au 26 janvier 2024 et du 8 au 16 février 2024) pour permettre à ses membres d'effectuer des essais T+1 complets.

  Fundserv prévoit mener un sondage auprès des émetteurs début 2024 pour un portrait général du nombre de fonds appelés à passer à T+1.

- Lors de la semaine précédant la date de mise en œuvre du 27 mai 2024, Fundserv mettra quotidiennement à jour un chiffrier sur le site des membres de Fundserv et qui indiquera quels fonds passent à T+1 en fonction des changements réels soumis par les sociétés émettrices via les fichiers de configuration de fonds (FD). Les membres de Fundserv peuvent visiter la page Fundserv Standards T+1 Transition and Testing sur le site de Fundserv pour plus d'information.

  Remarque : L'ACMC s'excuse pour les données incorrectes sur les transferts de liquidités (TL) parues dans la *mise à jour de l'état de préparation technique T+1 de l'ACMC* du 31 octobre 2023 : Fundserv a confirmé que les volumes varient, mais restent globalement faibles.

Des solutions efficaces

Des discussions se sont tenues entre le groupe de travail Opérations de l'ACMC et des membres de l'association, et ont porté fruit. Voici deux idées à considérer :

Desjardins Dévoiler la boîte noire

Depuis l'an dernier, les discussions ont porté sur le contenu de la « boîte noire » entre d'une part, les données d'entrée à la CDS avant 19 h 30 (heure de l'Est), soit les transactions saisies par les adhérents avec près de la moitié des confirmations et les fichiers de rapprochement transmis par les bureaux de service, les fournisseurs et les adhérents et, d'autre part, les données de sortie, soit les transactions appariées ou non. Des analyses plus détaillées effectuées individuellement par quelques sociétés (et par la CDS) ont révélé certains aspects du fonctionnement interne de la boîte noire, contribuant à l'amélioration considérable des statistiques d'appariement d'un certain nombre de sociétés grâce à la possibilité de commencer les activités de correction des transactions avant le début de la période T+1.

Fiducie Desjardins / Desjardins Trust ont présenté comment, après six mois de travaux préparatoires avec la DTC et Paramax, le pourcentage d'appariement dans le traitement des transactions institutionnelles a progressé grâce au recours à une fonction de Paramax encore inutilisée par Fiducie Desjardins et qui permet l'identification précoce des erreurs.

Fiducie Desjardins transmet toutes les opérations de vente à Paramax, et une fois les opérations d'achat mises en place à la DTC, la solution Paramax procède à la correspondance automatique des détails de la transaction en temps réel. Le personnel de Desjardins peut ainsi se concentrer sur la correction des erreurs sans attendre le fichier de lot indiquant les transactions ne pouvant être rapprochées. La solution de Desjardins étant amorcée par règlement et non par date de transaction, l'outil d'appariement entreprend dès aujourd'hui de transmettre les transactions pour traitement à la date de règlement moins 1 (DR-1), soit T+1. Lorsque la date de règlement standard deviendra T+1 le 27 mai 2024, le processus d'appariement demeurera DR-1, qui sera alors T ou T0 (préparant ainsi Fiducie Desjardins au passage probable à un cycle encore plus court).

En quoi cette solution est-elle utile? Du jour au lendemain pratiquement, sans aucun autre système ou changement opérationnel, Fiducie Desjardins a observé les améliorations suivantes (consulter le tableau ci-dessous) :

- Les transactions appariées ont augmenté de plus du double, de 35 % à 70-75 % (pourcentage confirmé en **rouge** à 8 h HE à T+1).[1]
- L'appariement manuel a décliné, passant de 63 % à 1 % des transactions à T+2 (consulter les pourcentages en **bleu**).[2]
- Le pourcentage de transactions échouées comparé au nombre total de transactions saisies a légèrement reculé (et selon Desjardins notablement), passant de 2 % à 1,3 % (voir les pourcentages mis en évidence dans le tableau ci-dessous en **vert**).

Les heures indiquées sont à l'heure de l'Est (HE)	Moyenne annuelle 2022		Moyenne Août-Oct. 2023	
	8 h T+1[1]	16 h T+2[2]	8 h T+1[1]	16 h T+2[2]
Type de transactions	**%**	**%**	**%**	**%**
Appariement automatique	35 %	35 %	70-75 %	97,7 %
Appariement manuel	S.O.	63 %	0 %	1.0 %
Sous-total	**35 %**	**98 %**	**70-75 %**	**98,7 %**
Non-rapprochement	65 %	2 %	25-30 %	1,3 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100.0 %**

[1] Les données ne sont actuellement pas disponibles entre 3 h 59 HE à T+1 — seuil d'appariement à partir du 27 mai 2024 — et 8 h HE à T+1, mais le pourcentage d'appariement est censé ne pas varier sensiblement au cours de cette période de quatre heures.

[2] Tandis que le pourcentage de rapprochement est fixé à 16 h (HE) à T+2 plutôt qu'à T+1, ce pourcentage devrait demeurer essentiellement inchangé après le passage à T+1, car tous les efforts sont déjà déployés pour traiter les transactions non rapprochées pendant les heures de marché et les heures de travail de T+1.

Une autre idée pour les fonds de placement?

Les émetteurs de fonds communs de placement devront décider s'il convient ou non de faire passer un fonds à T+1, surtout si le fonds détient un volume important d'actifs réglés à T+2 ou postérieurement (il va de soi que la décision serait facilitée si les fonds communs de placement bénéficiaient de la même souplesse qu'aux États-Unis, notamment de limites d'emprunt plus élevées, d'un préavis pour les ordres importants de fonds communs de placement et d'emprunts entre fonds). La question qui se pose toutefois est comment et quand les éléments qui ne passeront pas à T+1 seront communiqués au marché et aux clients : les conseillers ont le devoir de « connaître leurs produits » et certains clients souhaiteront modifier leurs avoirs.

Dans la dernière mise à jour sur l'état de préparation technique, Banque Nationale Investissements inc. (BNI) a annoncé que 100 % de ses fonds communs de placement — sans exception — seraient réglés à T+1 à compter du 27 mai 2024. Desjardins a commencé à demander à ses clients gestionnaires de placements, en s'inspirant de l'exemple de BNI, de solliciter l'obtention de réponses. Au 31 décembre 2023, trois des quatre sociétés de fonds gérées par des entités de Desjardins ont confirmé leur intention de transférer tous les fonds (dont le règlement n'est pas déjà effectué le jour suivant ou le jour même) à T+1. Le gestionnaire de fonds restant, dont les fonds sont partiellement investis dans des titres internationaux dont le cycle n'est pas raccourci, conservera le règlement à T+2 pour ces fonds. Cette clarification devrait simplifier la communication avec les courtiers, les conseillers et les clients.

Nouvelles de l'étranger

Le 5 décembre 2023, un webinaire tenu par Americas' Central Securities Depository Association (ACSDA) a révélé que le Costa Rica, le Salvador, et le Paraguay allaient passer, à l'instar du Mexique, à T+1 en date du 27 mai 2024. Nous partagerons des liens supplémentaires dès réception de l'information.